



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 septembre 2018 à 20 heures

L'an deux mille dix-huit, le 6 septembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, Mme TANNIOU, M. LANGLOIS, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN, M. GAWIN, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, Mme SEGAREL GEER, Mme BLAINVILLE, M. TARAVELLA, M. MAUNIER, M. PILINSKI.

ABSENTS EXCUSES : M. CAVE (pouvoir à M. BEAUFILS), M. FORTUNE, Mme PRUDHOMME (pouvoir à Mme BLANCKAERT), Mme TANFIN (pouvoir à M. CLAUIN), M. LE BOT (pouvoir à M. CAILLIET), M. QUILLET, M. LEGENDRE (pouvoir à Mme GOUGEON), M. BAUSMAYER (pouvoir à M. TARAVELLA), Mme BONNETTE.

Madame Annie TANNIOU a été élue secrétaire de séance.

--*--

1 - Opération de revitalisation du centre bourg – rue Saint-Maur : maîtrise d'œuvre

Vu la délibération en date du 07 décembre 2017, décidant l'opération Revitalisation du centre bourg – rue St Maur,

Vu la consultation effectuée pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre,

Vu les propositions reçues et l'avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité, la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Arc en Terre sis 9 rue de Seine 76 113 SAHURS, dont le montant des honoraires s'élève à la somme de 47 522,27 € HT, basé sur un taux de base de 5,48 % des travaux, comprenant une mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) avec les entreprises.

2 - Opération de revitalisation du centre bourg – rue Saint-Maur : réhabilitation du réseau EU : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour préparer l'opération Revitalisation du centre bourg rue St Maur, nous avons procédé à l'enfouissement des réseaux, électricité – télécom, remplacement de l'éclairage public, et les canalisations de distribution de l'eau potable sont récentes.

Nos services ont procédé à l'examen du réseau eaux usées, et des branchements, où il apparaît des travaux à envisager sur différentes parties du réseau.

Une consultation a été lancée pour la recherche d'un bureau d'études qui assistera la ville pour la constitution des dossiers administratifs et la recherche d'une maîtrise d'œuvre et d'entreprises qualifiées pour la réhabilitation du réseau.

Vu les offres reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de réhabilitation du réseau eaux usées « rue Saint Maur », retient la proposition d'assistant à maîtrise d'œuvre du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) sis 28 rue Alfred Kastier 76 130 Mont Saint Aignan, dont le montant des honoraires est arrêté à la somme de 7 650,00 € TTC, et sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure et de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normand.

3 - Opération de voirie – 2^{ème} tranche de travaux liaison piétonne St-Martin, des Marronniers à La Bonde : maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la poursuite des travaux de liaison piétonne sur la Commune, et notamment la 2^{ème} tranche de travaux entre les marronniers et la bonde,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la réalisation des travaux de liaison piétonne 2^{ème} tranche entre les marronniers et la bonde, et de retenir le bureau d'études Arc en Terre, qui a effectué la 1^{ère} tranche et dont le montant des honoraires s'élève à la somme de 9 660 € HT.

4 - Mur de clôture mitoyen avec l'école de musique et de danse : participation financière

Après examen, et nécessité de refaire le mur de clôture entre l'école de musique et de danse et la propriété voisine, et après accord avec le propriétaire, Monsieur LEROUX Dominique, le montant des travaux sera réparti à 50 % pour chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la réalisation du mur mitoyen, et la prise en charge par la ville à 50 % du montant des travaux, soit la somme de 1 398,06 €.

Adopté à l'unanimité.

5 - Mur de clôture mitoyen avec l'école de musique et de danse : travaux supplémentaires

Dans le cadre du remplacement de la clôture, il est apparu des travaux supplémentaires mis à la charge de l'entreprise.

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les travaux supplémentaires au bénéfice de l'entreprise Sarl PAYSAGES, d'un montant de 1 000 €.

6 - Restauration de l'église Saint-Gervais Saint-Protais

Afin d'assurer la pérennité et la sécurité de l'Eglise Saint Gervais Saint Protais, la Ville a décidé en 2014 de faire procéder à un diagnostic complet de l'état de l'édifice.

Ce diagnostic réalisé en 2016 par le bureau Vincent Brunelle, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a été transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) pour approbation.

Vu la décision rendue par la DRAC d'inscrire l'opération de restauration de l'Eglise au programme prévisionnel des Aides de l'Etat pour 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confirme à l'unanimité, le souhait de commencer l'opération de restauration générale de l'Eglise Saint Gervais- Saint Protais en 2019.

7 - Rénovation d'une classe au groupe primaire Georges Delamare : demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire en 2019 une opération de rénovation de deux classes et d'un couloir au groupe primaire G. Delamare, opération comprenant la rénovation de peinture, abaissement des plafonds et installation d'un nouvel éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de rénovation de deux classes et d'un couloir au groupe primaire G. Delamare, et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure une subvention la plus élevée possible.

8 - Evolution du système informatique de la mairie : remplacement du serveur

Vu la nécessité de faire évoluer le système informatique de la mairie, pour absorber les demandes actuelles, améliorer les performances et la sécurité,

Après concertation et expertise de l'entreprise informatique qui gère notre parc, il est proposé de remplacer le serveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le remplacement du serveur de la mairie, par la société PROMOSOFT INFORMATIQUE, dont le montant s'élève à la somme de 13 558,69 € HT

9 - Bornes à incendie : convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Vexin Normand pour la mise en place d'une convention pour le groupement de commande pour la passation d'un marché public pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, des bouches incendies et des différents points d'eau naturels et artificiels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, un avis favorable à la convention présentée, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

10 - Convention de délégation de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie de la VC 77

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville d'Etrépagny pour les travaux sur la voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2018, dont le montant de la participation est fixé à 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville pour les travaux sur la voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2018 proposée, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11 - Mise à disposition des écoles maternelles et primaires à la Communauté de Communes du Vexin Normand dans le cadre des centres de loisirs

Dans le cadre des accueils de loisirs, la communauté de communes du Vexin Normand reprend la gestion des accueils en journée complète les mercredis, et propose un avenant à la convention de mise à disposition des locaux, signée en 2017.

Vu l'avis favorable de la commission des écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

12 - Fonds de Solidarité Habitat (FSH) : contribution 2018

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure, relatif au Fonds de Solidarité Habitat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser la contribution pour l'année 2018, calculé sur la base de 0.40 € par habitant (réf. recensement INSEE) soit 1 602,40 € pour la commune d'Etrépagny.

13 - SIEGE : redevance d'occupation du domaine public gaz

Vu les états des sommes dues par GrDF au titre de l'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution gaz pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les redevances pour l'année 2018, à savoir : Redevance au titre de l'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution de Gaz : 709,58 €.

14 - Ecole de musique et de danse : demande de subvention pour la soirée Jazz

Vu la demande de subvention complémentaire de l'école de musique et de danse pour l'organisation d'une soirée Jazz le 15 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention complémentaire de 6 000 euros pour l'organisation de la soirée Jazz le 15 mars 2019.

15 - Bon de chauffage hiver 2018-2019

Monsieur le Maire propose de renouveler pour l'hiver 2018-2019, l'opération "Aide au chauffage", auprès de la population âgée de 62 ans et plus, dont les revenus annuels n'excèdent pas 10 000 €uros pour une personne seule et 15 000 €uros pour un couple, ainsi qu'aux personnes bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (A.A.H.) qui vivent seules.

Suite aux différentes demandes formulées, notamment dans la presse, le Conseil Municipal est invité à arrêter la liste des bénéficiaires à ce jour, et à fixer le montant des bons de chauffage pour l'hiver 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler l'opération « Aide au chauffage » pour l'hiver 2018-2019, fixe le montant des bons de chauffage à 600 €uros, et confie au CCAS le soin du versement des participations.

16 - Chèque énergie

Vu la mise en place du chèque énergie depuis le 1er janvier 2018 par le Conseil Départemental de l'Eure, permettant aux bénéficiaires (selon ressources et composition familiale), de recevoir une aide nominative pour le paiement des factures d'énergie du logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le renouvellement l'opération « chèque énergie » pour l'année 2019, décide le versement d'une aide complémentaire de 100 €uros aux personnes bénéficiaires, et confie au CCAS le soin du versement de cette aide.

17 - Aide aux études

Vu la demande d'aide d'un élève de la commune d'Etrépagny dans le cadre de ses études.

Vu l'avis des membres de la commission de l'enseignement, de ses motivations et du suivi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une aide financière de 2 400 euros par an, sur 3 ans, sur présentation d'un justificatif de présence dans l'établissement scolaire.

18 - Aide à la formation professionnelle

Dans le cadre de leur formation, notamment en apprentissage, certains jeunes sont amenés à s'équiper de matériels professionnels dont le cout peut s'avérer élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre en charge ces frais d'équipement en fonction des demandes présentées, à concurrence de 500 €, et après avis de la commission des écoles.

19 - Opération signalétique dans la commune

Dans le cadre de l'opération signalétique dans la commune, la partie signalétique directionnelle du centre-ville n'a pas été abordée.

Considérant que le contentieux avec France Emaillerie est terminé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de lancer la recherche pour une nouvelle entreprise qui sera susceptible de réaliser cette prestation.

20 - Union Sportive d'Etrépagny (USE) : lecture d'un courrier de Monsieur le Président

Reporté

21 - Travaux de voirie rue du Chemin de Fer : information

22 - Entretien des ponts : Information

L'entretien des ponts sur les voies communales à l'intérieur des agglomérations est de la compétence de la Communauté de Communes.

L'entretien des ponts sur les routes départementales est de la compétence du Conseil Départemental de l'Eure.

23 - Question diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

